

Les retombées économiques et sociales du patrimoine dans une région française : le Languedoc-Roussillon

Emmanuel Négrier, Marion Vidal

► **To cite this version:**

Emmanuel Négrier, Marion Vidal. Les retombées économiques et sociales du patrimoine dans une région française : le Languedoc-Roussillon. *Economia della cultura*, 2009, pp.551-556. hal-01434999

HAL Id: hal-01434999

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01434999>

Submitted on 13 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Emmanuel Négrier, Marion Vidal : ÉTUDE DE CAS :
Les retombées économiques et sociales du patrimoine
dans une région française : le Languedoc-Roussillon**

Economia della Cultura n°4, 2009, p.551-556

Nous présentons ici le cas d'une étude de l'impact du patrimoine culturel dans une région française : le Languedoc-Roussillon. Cette région, qui compte 2,5 millions habitants, comporte environ 2000 monuments historiques classés ou inscrits, 212 musées, 5 labels du Patrimoine Mondial de l'Unesco, 5 villes labellisées « Ville d'art et d'histoire » 50 zones de protection du patrimoine et secteurs sauvegardés. Ces éléments définissent une région plus riche que la moyenne en France. L'étude, dont l'initiative vient des services culturels de l'État (au sein de la direction régionale des affaires culturelles, qui relève du ministère de la Culture), est imaginée en 2005, puis elle reçoit l'appui du conseil régional Languedoc-Roussillon, qui en devient le maître d'ouvrage, en partenariat avec l'État. Nous allons successivement développer trois points. Le premier concerne le déclenchement de l'étude, depuis les motivations qui y conduisent jusqu'aux différentes étapes de choix du cabinet qui réalisera le travail. Le deuxième est une présentation des principaux résultats de l'enquête. Le troisième point contient quelques éléments de discussion du travail.

1. Le recours à l'étude d'impact

Au sein des services de l'État, la conduite d'une telle étude comprend trois motivations.

La première est d'améliorer la connaissance du secteur, et notamment son rapport à la société régionale et à son économie. Traditionnellement, le secteur du patrimoine produit beaucoup de connaissances et d'expertises scientifiques et techniques, mais est plutôt déficitaire dans les domaines socio-économiques.

La deuxième est de faire en sorte que les résultats de l'étude permettent de faire prendre conscience aux élus locaux et régionaux du poids que représente le patrimoine dans l'ensemble des flux économiques, et notamment le tourisme, dans une région qui en dépend assez fortement. En cette matière, on attend de l'étude qu'elle inverse la représentation courante du patrimoine comme secteur de dépenses, de coûts en général élevés. L'étude devrait lui substituer l'image d'un secteur producteur de ressources, de bénéfices publics, de développement régional.

La troisième motivation est, à partir de cette étude, de construire un outil de réflexion sur les orientations de politiques publiques en matière de patrimoine. L'étude devrait donc présenter des préconisations issues de son enquête, afin d'améliorer l'ensemble des dispositifs d'action patrimoniale.

Outre le partenariat qui se développe entre l'État et le conseil régional, se pose la question du cabinet qui sera retenu pour conduire l'étude. Très rapidement deux propositions se distinguent. La première provient d'un cabinet installé en région, dont l'expertise est centrée sur les institutions culturelles du Languedoc-Roussillon, leur investissement dans la culture... Il n'a jamais réalisé d'étude de ce type, mais dispose d'une bonne connaissance du terrain. Dans une phase antérieure à la mise en concurrence, il a été régulièrement associé aux réflexions sur l'opportunité d'une telle

étude et ses orientations possibles. Sa proposition d'étude est marquée par la précision de son approche qualitative. Son prix est beaucoup plus élevé que la seconde, et sa méthodologie quantitative est moins développée. L'autre proposition émane d'un cabinet parisien habitué à ce type d'étude. Elle est, au contraire de la première, beaucoup plus détaillée sur le plan quantitatif, mais très évasive sur le plan qualitatif. Moins chère, elle finit par l'emporter avec le soutien des services de contrôle de gestion du conseil régional, qui instruit concrètement le dossier. À partir de ce moment, l'étude démarre et fait l'objet d'un suivi dans le cadre d'un comité qui réunit les acteurs du conseil régional et de l'État. Son coût sera de 81 000 €, partagés par les deux commanditaires.

2. La mise en œuvre de l'étude et ses principaux résultats

Cette enquête est l'une des premières réalisée en France à l'échelle régionale. Une seule étude avait été réalisée, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur¹, mais elle ne concernait pas le même périmètre, puisqu'elle était limitée aux monuments historiques ouverts au public. L'étude réalisée par FIGESMA en Languedoc-Roussillon, prend également en compte les associations patrimoniales, les médiathèques et archives patrimoniales, les centres de recherche, etc. Mais si le champ d'étude est plus vaste, l'approche des retombées socio-économiques est plus restreinte. Les retombées sont définies ainsi :

Retombées *directes* : concernent les structures économiques du patrimoine pour les emplois, les productions, les impôts et les taxes payées, ainsi que les prestataires directs et fournisseurs de ces structures

Retombées *indirectes* : concernent les dépenses des touristes, des excursionnistes, des habitants de la région concernant leurs transports, alimentation, hébergement, restauration, leurs dépenses culturelles et sportives, de loisirs, les achats divers qui accompagnent la fréquentation du patrimoine.

Au contraire de son équivalent en PACA, FIGESMA ne prend pas en considération les retombées *induites* en termes d'emplois. Selon elle, les indicateurs seraient trop flous, et donc contestables, pour être pris en compte. En réalité, c'est le multiplicateur identifié par Xavier Greffe à l'échelle nationale dont il est question. Ce multiplicateur considère que le total des emplois est égal à 1,6 fois le total des emplois directs et indirects. Pour information, l'enquête réalisée en PACA comptabilise environ 30000 emplois directs et indirects, mais également 18000 emplois induits (soit 0,6 fois les premiers, en fonction du multiplicateur Greffe). Le choix de tel ou tel mode de calcul a donc d'importantes conséquences sur le résultat final...

La méthode retient deux axes. Sur le plan quantitatif, l'enquête adresse un questionnaire, plusieurs fois remanié et simplifié, auprès de 4500 structures concernées. Elle recueille 625 réponses, à partir desquelles elle extrapole les résultats pour toute la région. Pour les chiffres de fréquentation, elle utilise les données issues du Comité Régional du Tourisme, qui indique à la fois le nombre total de touristes (20,6 millions) et la part des visiteurs du patrimoine (3,05 millions), qui

¹ Agence Régionale du Patrimoine PACA, l'Impact économique et social du patrimoine en Région Provence Alpes Côte d'Azur, Les Cahiers 01, ARP - <http://www.patrimoine-paca.com>

effectuent, selon les mêmes données, 2,5 visites patrimoniales par séjour. Sur le plan qualitatif, l'enquête se contente de quelques entretiens (14) auprès de personnes représentatives du milieu régional du patrimoine.

À partir de ces données, les principaux résultats de l'enquête peuvent être présentés comme suit :

A. Les retombées économiques

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES - Milliers d'euros				
	Production, recettes	Subventions	Autres dotations	Total
Structures du patrimoine	23 167	34 476	25 332	82 975
Prestataires directs	342 079	15 200	-	357 279
Économie indirecte	1 020 300	-	-	1 020 300
Total	1 385 546	49 676	25 332	1 460 554

Ainsi donc, l'économie du patrimoine génère : 1,46 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 0,44 de retombées directes et 1,02 milliards de retombées indirectes.

B. Les retombées sociales

Emplois équivalent Temps plein	Année 2006
Structures du patrimoine	2007
État et collectivités	371
Prestataires directs	3 962
Économie indirecte	12 025
Total	18 365

Rappelons que ces résultats sont obtenus sans prendre en considération les emplois induits, c'est-à-dire ceux qui sont créés grâce à l'activité générée par l'utilisation des rémunérations liées aux emplois directs et indirects du patrimoine. Ce sont ceux qui sont calculés à partir du multiplicateur de 1,6, et qui pourraient permettre, de façon très approximative, d'évaluer l'emploi patrimonial total en Languedoc-Roussillon à 29384 (18365 X 1,6).

C. L'impact des politiques publiques

Le calcul du cabinet fixe à 75 millions d'euros le total des financements publics des différents niveaux (Collectivités territoriales : 82% ; État : 17% ; Union Européenne : 1%). En conséquence, les ratios d'impacts suivants sont présentés :

- 1 € de fonds publics génère 19 € de chiffre d'affaires (5 € direct ; 14 € indirect)

- 1 € de fonds publics génère 2,7 € de retombées fiscales (0,6 € direct ; 2,1 € indirect)

Pour obtenir ce dernier chiffre, le cabinet fait le décompte suivant des impôts et taxes générés par l'activité patrimoniale :

Impôts et Taxes (milliers d'euros)	
Structures du patrimoine	2 571
Prestataires directs	44 902
Économie indirecte	155 086
Total	202 559

En conclusion de leur étude, les auteurs s'approprient les résultats du volet qualitatif de l'enquête, par le biais des entretiens. Ils en déduisent 3 niveaux de préconisation qui tournent autour de la sensibilisation : celle des élus et décideurs ; celle des acteurs du patrimoine; celle des prestataires touristiques.

3. Discussions

On voudrait conclure cette présentation par quelques remarques, volontairement critiques, sur le déroulement, la présentation et l'usage de ce type d'étude. Les qualités sont en effet moins intéressantes à discuter. Nos remarques tiennent en six points.

Le premier est la limitation de la notion de retombée sociale aux impacts en termes d'emploi. Le volet qualitatif de l'étude ne permet d'avancer aucune autre piste de valorisation du patrimoine, et la notion de retombée sociale est donc bien trop étroite pour envisager les enjeux sociaux du patrimoine.

Le deuxième est l'absence de réel travail sur les publics, qui permette de donner leur pertinence aux indicateurs choisis. Ainsi, pour établir la valeur des retombées touristiques propres au patrimoine (14,8%), le cabinet s'appuie sur une approximation en provenance de l'administration du tourisme, et la répercute à tous les échelons : s'ils représentent 14,8% des visites, alors ils représentent aussi 14,8% des dépenses touristiques. Or on sait que les touristes n'ont pas les mêmes niveaux de dépense en fonction de la motivation de leur visite : ainsi, les touristes d'affaires dépensent deux fois plus en moyenne que les touristes « standard ». Paradoxalement, l'équipe, qui a investi plus que prévu dans la collecte d'information auprès des entreprises, n'a pourtant pas réellement accompli de travail de terrain.

Troisième point : l'absence de prise en compte des emplois induits, de même que la définition d'un champ très vaste de structures patrimoniales, ne permettent aucune comparabilité réelle des résultats avec ceux des études qui ont, pourtant, le même objectif de connaissance et d'influence sur les orientations de l'action publique.

Quatrième point : l'absence de réelle implication qualitative sur le terrain permet de comprendre l'extrême banalité des recommandations qui sont proposées en fin de travail. Chacun peut être d'accord sur la nécessité d'une sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs, mais cela aurait pu être formulé en l'absence de toute étude.

Cinquième point, par conséquent : l'utilisation de cette étude par le commanditaire se limite à une légitimation politique classique de l'institution. Elle peut se mettre en valeur pour avoir fait procéder à l'étude. Elle peut s'appuyer sur les résultats pour justifier ses propres orientations. Celles-ci peuvent rester totalement inchangées, ou en tout cas ne peuvent puiser aucun levier particulier de changement dans l'étude. Alors que l'expertise sur les retombées est fondée sur l'idée d'un rapport original entre la production de la connaissance et l'action opérationnelle, le résultat la ramène à un corpus de données dont la production reste approximative, peu comparable et dont l'usage opérationnel ne sort par des registres classiques de l'instrumentalisation et du discours politique.

En dehors de toutes ces réserves, la mise à disposition de telles études constitue, dans la perspective de recherches plus approfondies, d'utiles éléments de discussion.